



Compte rendu de la séance d'installation de la commission extra-municipale du temps long de la Ville de Cahors

Lundi 28 juin 2021, à 19h00

Salle Henri-Martin (Hôtel de Ville – 73, boulevard Gambetta 46000 CAHORS)

Présent(e)s : Serge BATHENDIER, Flavien BERNARD, Noujoud BOUGRINE, Cécile CANALE, Christine COUTAREL, Anne-Céline DAPORTA, Karenne DAY, Françoise de MEIXMORON, Magali DELJARRIT, Pierre DUBERNET, Françoise FAUBERT, Alice FREYTET, Alexandre GACOIN, Julie GIVERNE, Gaël JACQ, Isabelle LAPEZE, Mathieu LARRIBE, Hélène LENEVEU-RIVIERE, Denis PACAUD, Joëlle PAOLI, Philippe PELISSIER, Abel RACHI, Anne-Marie REY-GOLLIET, Alain SAN JUAN, Hayet SOUDANI, Francesco TESTA, Christophe TILLIE, Johann VACANDARE, Nathalie VAURS.

Excusé(e)s : Emmanuelle ANDLAUER, Sylvain GINIER, Christelle MAZEYRIE, Emmanuel VIEILLARD.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, maire de Cahors, introduit la séance d'installation de la commission extra-municipale du temps long.

Il remercie les membres pour l'intérêt manifesté à l'égard de cette instance participative dont l'installation constitue l'un des engagements de campagne. Il rappelle que ce dernier est le fruit d'une conviction : celle que les citoyens doivent être directement, et de manière croissante, associés aux processus de décision.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE précise que l'engagement des élus, à l'égard de cette commission et de ses membres, sera de tenir compte, dans la mesure du possible, des avis qu'elle sera amenée à émettre.

Le maire de Cahors rappelle que cette instance participative possède une visée opérationnelle, dont le rôle sera de concrétiser des projets palpables, visibles dans la cité et contribuant à assoir cette démarche et, avec elle, la légitimité des membres de la commission.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE assure que la municipalité place des espoirs et du sens à l'égard de la commission extra-municipale du temps long.

Denis PACAUD, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative, procède à l'appel des membres de la commission extra-municipale du temps long.

Après avoir précisé que cette séance d'installation a principalement pour vocation de permettre aux membres de l'instance de se rencontrer et de mieux se connaître, Johann VACANDARE, adjoint au maire de Cahors en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne, présente le fonctionnement de la commission extra-municipale du temps long.

Il précise que l'une des premières missions de l'instance sera de rédiger une charte précisant les modalités de fonctionnement et les missions de l'instance. La prochaine séance sera consacrée à la préparation de ce document.

À l'occasion d'un tour de table, Denis PACAUD invite les membres du collège des citoyens volontaires, du collège des représentants de la société civile et du collège des élus du conseil municipal à se présenter. Les membres présents indiquent leur identité, leur profession ainsi que leurs attentes à l'égard de la commission extra-municipale du temps long.

Johann VACANDARE invite les membres à échanger autour des perspectives de réflexions et de travaux de la commission extra-municipale du temps long, rappelle que ces propositions ne sauraient être considérées comme acquises et précise que la municipalité pourra également soumettre des propositions de sujets aux membres de l'instance.

Les membres de la commission extra-municipale expriment leur intérêt pour les thématiques suivantes :

- **Le tri sélectif**
 - Faire en sorte que ce réflexe fasse partie de la culture des différents usagers
 - Mobiliser les moyens de communication adaptés à la diversité des usagers et selon la nature du public
- **Le compostage**
 - Responsabiliser les usagers plutôt que de les culpabiliser
- **La lutte contre la pollution plastique**
 - Appréhender son impact dans l'air, dans l'eau et dans l'alimentation
- **L'alimentation**
 - Mener une réflexion autour de l'autonomie alimentaire et de la lutte contre le gaspillage
- **L'agriculture**
 - Associer les propriétaires fonciers afin de favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire de la ville
- **La renaturation de la ville**
 - Engager une réflexion sur les toitures végétalisées et la végétalisation des sols et des immeubles
 - Sensibiliser les habitants en menant des inventaires dans les quartiers
 - Interroger la création de corridors écologiques
- **La consommation énergétique des bâtiments**
- **La cohésion sociale**
- **La maîtrise des consommations d'eau**
- **La liaison entre territoires ruraux et territoire urbain**
- **La limitation de l'usage des véhicules**

Les membres estiment nécessaire que la commission travaille, à l'occasion de la rédaction de la charte, autour de la définition de la notion de « temps long ». Il est jugé nécessaire de se donner des objectifs définis, mesurés et mesurables, en tenant compte des contraintes, des limites et de l'espace disponible de la ville.

Ils souhaitent interroger les modalités d'adaptation du territoire, à l'échelle intercommunale, face aux évènements climatiques de plus en plus extrêmes.

Cet enjeu est étroitement lié à la capacité à informer les habitants et à susciter leur participation à des actions concrètes. Les membres de la commission extra-municipale souhaiteraient travailler en lien étroit avec les habitants. L'information de ces derniers doit s'articuler avec la formation aux bonnes pratiques.

Chargée de la prise en compte du temps long, la commission extra-municipale doit interroger l'implication des enfants et des générations futures dans ses actions, dans une logique intergénérationnelle.

À l'issue des échanges, Johann VACANDARE annonce que la prochaine séance de la commission se déroulera après la période estivale et invite les membres à rejoindre le péristyle de l'Hôtel de Ville à l'occasion d'un temps de convivialité.